

Décision

Générale

colonial

Décision n° 931 du 22 septembre 1937 :

n° 931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 septembre 1937

Numéro JO

n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro

30 septembre 1937

TEXTE INTÉGRAL

Seul nommés membres du Comité de surveillance des prix en qualité de représentants du commerce local et pour une durée d'un an : MM. Marill et Bertrand (commerçants européens). titulaire; M. Gaillardon (commerçant européen), suppléant : MM. Ali Coubéche et Othman Farah (commerçants indigènes). titulaire : M. Nadji Mohamed (commerçant indigène). suppléant. Sont nommés, dans les mêmes conditions, membres du Comité de surveillance des prix en qualité de représentants des consommateurs : MM. Pradelle et Fassier (consommateurs européens). titulaire ; M. La Rivière (consommateur européen), suppléant. MM. Sef Saïd Mohamed el Joseph Farah S. (consommateurs indigènes). titulaires ; M. Hadji Ali Sarem (consommateur indigène), suppléant .